

## Nouvelles perspectives en sciences sociales



# Le tatouage comme archive, de la trace de l'écriture à l'écriture de la trace

## Tattooing as Archive: From the Trace of Writing to the Writing of a Trace

Simone Wiener

Volume 15, numéro 1, novembre 2019

Sur le thème du tatouage

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1068179ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1068179ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (imprimé)

1918-7475 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Wiener, S. (2019). Le tatouage comme archive, de la trace de l'écriture à l'écriture de la trace. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 15(1), 45–63.  
<https://doi.org/10.7202/1068179ar>

Résumé de l'article

Ces dernières années, les tatouages font l'objet d'un véritable engouement mais, à la différence de ceux des sociétés traditionnelles, ce sont des motifs originaux et choisis individuellement.

Comment saisir cette pratique qui consiste à inscrire quelque chose sur la peau, de façon indélébile ? Pourrait-elle avoir la fonction de nous arrimer à un lieu, à un nom, à un collectif ?

Je partirai du corps en tant qu'espace pour ouvrir ma réflexion sur la pluralité des tatouages.

Je ferai quelques hypothèses sur les formes différentes d'inscriptions corporelles allant du stigmate à la parure érotique donnée à voir jusqu'à la marque identitaire. Le tatouage, dans certains cas, pourrait-il constituer une sorte d'appui symbolique, l'écriture d'une trace visible sur le corps dont la nécessité serait d'empêcher l'oubli ?

Tous droits réservés © Prise de parole, 2019

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## Le tatouage comme archive, de la trace de l'écriture à l'écriture de la trace

**SIMONE WIENER**  
Psychanalyste, Paris

« J'aimerais qu'il existe des lieux stables, immobiles, intangibles, intouchés et presque intouchables, immuables, enracinés. »<sup>1</sup>.

**D**ans *Espèces d'espaces*, Georges Perec déplore de ne pas avoir de lieux immuables, de souvenirs intacts<sup>2</sup>. C'est la raison pour laquelle il se met en quête ou en conquête de ce qu'est un espace. Ce mot dont il doute renvoie à la fois à des lieux, à du temps, à sa durée et à de l'entre-deux. Pour lui, l'écriture est une façon de retenir, de faire survivre quelque chose et de laisser quelque part un sillon, une trace, une marque ou quelques signes.

Comment saisir cette quête des objets, des choses, des traces dont la fonction serait de nous arrimer à un lieu, à un nom, à un corps ? Ce sont ces marques arrachées à l'oubli que je voudrais interroger en les associant à ces pratiques d'inscriptions corporelles que sont certaines formes de tatouages.

J'aborderai ces phénomènes comme des traces indélébiles instillées dans la peau, entre derme et épiderme, et visibles sur la surface du corps.

---

<sup>1</sup> Georges Perec, *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée, 1974, p. 122.

<sup>2</sup> Georges Perec, *ibid.*

Chaque sujet a un vécu propre de l'espace qui se construit peu à peu comme un espace subjectif, l'empan du sujet. La mémoire dans la peau repose sur les relations précoces du nouveau-né avec ses proches<sup>3</sup>. L'expérience imaginaire de l'unité de son corps à travers le miroir fait partie de cette construction<sup>4</sup>. Par le nouage de l'image spéculaire à des paroles, des soins du corps, des caresses et le portage du nourrisson<sup>5</sup>, le sujet peut acquérir la conscience d'un corps conçu comme enveloppe. L'espace extérieur se constitue par une délimitation imaginaire et sensorielle de la peau comme frontière, surface, limite entre extérieur et intérieur.

L'écriture sur la peau délimite une segmentation corporelle. Cet espace est-il comparable aux graffitis et tags de nos villes occidentales qui eux aussi marquent, découpent, colorent les intervalles urbains ? Dans les deux cas, nous avons affaire à des traces qui reflètent différentes formes de *signifiance*. Ainsi se fait un lien avec les tatouages dont je vais reprendre quelques aspects anthropologiques et historiques avant d'aborder ces phénomènes contemporains dans leur dimension sociologique et psychanalytique. Dans ce travail, je ferai une distinction entre les tatouages, consentis ou non, par le sujet et j'essaierai de saisir la pluralité de ces pratiques.

### **Le tatouage dans ses aspects traditionnels**

Le tatouage est un symbole imagé qui se grave sur la peau et met en perspective la partie du corps qu'il délimite. Il découpe la chair, la sillonne et cette dernière en porte l'empreinte. C'est une pratique très ancienne qui a été étudiée par les anthropologues, dont Claude Lévi-Strauss qui découvre, en 1935, l'art traditionnel des Indiens *Caduveo* descendants des *Mbaya* dans l'État du Mato

---

<sup>3</sup> Didier Anzieu, *Le Moi-peau*, Paris, Dunod, coll. « Psychismes », 1995 [1985].

<sup>4</sup> Henri Wallon, *Les origines du caractère chez l'enfant. Les préludes du sentiment de personnalité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2015 [1934].

<sup>5</sup> Donald Woods Winnicott, *Jeu et réalité. L'espace potentiel*, traduction de l'anglais par Claude Monod et Jean-Bertrand Pontalis, Paris, Gallimard, coll. « Connaissance de l'inconscient », 1975.

Grosso. Il rapporte dans *Tristes Tropiques*<sup>6</sup> l'étalage qu'ils font de leurs richesses à travers leurs tatouages. Leurs motifs sont assez simples mais toujours combinés, ce qui fait que chaque œuvre réalisée a un caractère original et distinctif. C'est la même manière d'analyse qu'il appliquera plus tard aux mythes. Le répertoire du dessin des artistes est extrêmement étendu et varié, mais Lévi-Strauss, par comparaisons et recoupements, repère que c'est la tradition qui fixe ses règles de composition.

Pour lui, ces tatouages sont des marqueurs qui différencient nature et culture<sup>7</sup>. Il définit la culture comme des façons de conférer à l'individu sa dignité d'être humain et de marquer le passage à l'homme « civilisé ». Dans cet esprit, il va attirer notre attention sur la complexité des combinaisons graphiques qui ont valeur de totems et sur la richesse des ornements qui sont représentatifs de culture.

Différent est l'abord de Pierre Clastres qui, dans son article sur les sociétés qu'il nomme « primitives », met l'accent sur la fonction de la cruauté<sup>8</sup>. Cette fonction, c'est d'en passer par la douleur pour réaliser et démontrer le fait de devenir quelqu'un de fort. Cet aspect initiatique où le sujet doit en passer par des épreuves sacrificielles pour devenir un adulte a été mise en évidence, à propos du tatouage, par d'autres recherches<sup>9</sup> sur lesquelles je reviendrai.

Les tatouages pour les *Mbaya* ont fonction de blasons mais sont aussi des marques de noblesse et de grade dans la hiérarchie sociale. Leurs combinaisons stylistiques expriment des dualismes homme et femme, ligne et surface, bordure et motif, comme dans un jeu de miroirs et qui ressemblent à des cartes de jeu<sup>10</sup>. Le

<sup>6</sup> Claude Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*, Paris, Plon, coll. « Terre humaine », 1993 [1955].

<sup>7</sup> Claude Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1996 [1958].

<sup>8</sup> Pierre Clastres, « De la torture dans les sociétés primitives », *L'homme*, tome 13, n° 3, 1973, p. 114-120, 1973.

<sup>9</sup> Hervé Larroze-Marracq, Ania Beaumatin et Angiolina Bedard, « Le corps à l'œuvre. Tatouage et personnalisation », *6<sup>e</sup> Colloque international du RIPSYDEV, Actualités de la Psychologie du Développement et de l'Éducation*, Université Toulouse 2 – Le Mirail, 2013.

<sup>10</sup> Claude Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*, *op. cit.*

tatouage *caduveo* grave un dessin dans la chair mais aussi dans l'esprit, les traditions et les idéaux de la culture. Ces ressorts relevés par Lévi-Strauss sont précieux pour penser la diversité des enjeux de ces pratiques, aujourd'hui.

### Différence entre tatouages tribaux et totémiques

Pour tenter de préciser les différentes fonctions de tatouages, selon qu'ils sont totémiques ou tribaux, même si ces rôles se recoupent, je les délimiterai de la façon suivante : pour les indiens *Caduvéo*, les dessins ou tatouages sur la peau ont valeur totémique. Les emblèmes sont le ressort de la vie sociale et la fonction des tatouages ou incisions est de faire signe d'appartenance car, dans ce contexte, ils sont liés à l'inscription des membres du clan dans une communauté d'existence<sup>11</sup>. Nous sommes là plus proches de la fonction *marque* du tatouage que de celle de *représentation imagée* à travers un trait singulier. Dans ces cas, le tatouage n'a pas pour but de figurer ou rappeler un objet déterminé mais de faire preuve, témoignage de l'appartenance à une même société humaine<sup>12</sup>. La marque distinctive ne reproduit pas la chose qu'elle est censée représenter. Elle est faite de lignes et de points auxquels sont attribués des significations conventionnelles.

Au sein des cultures tribales, les modifications corporelles racontent une histoire, accompagnent les pratiques rituelles, comme par exemple les baptêmes en Polynésie<sup>13</sup> ou les parures de mariage en Nouvelle-Zélande. Elles disent l'identité, rappellent les rites de passage, expriment l'histoire familiale ou celle du groupe d'appartenance.

Dans un cas, l'inscription corporelle marque une appartenance ; et, dans l'autre, ce sont des traits, des lignes qui, selon le nombre de traits, signifient par exemple pour une jeune personne, qu'elle est initiée et fait partie de la communauté des adultes. Ces différentes formes de tatouage visent soit à figurer un blason, soit

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> David Le Breton, *Signes d'identité. Tatouages, piercings et autres marques corporelles*, Paris, Métailié, coll. « Traversées », 2002.

<sup>13</sup> William Caruchet, *Le tatouage ou le corps sans honte*, Paris, Séguier, coll. « Documents », 1995.

à faire trace d'un événement. Autant qu'un message singulier, ils délimitent un espace sur le corps.

Nous verrons que les tatouages contemporains ne répondent pas à ces critères, le sujet choisit le motif du tatouage et la zone du corps où il sera fait. C'est une des caractéristiques des nouvelles formes de marquage corporel ; elles s'inscrivent avant tout dans des enjeux de conquête d'espace individuel, où il s'agit d'avoir son propre tatouage. Secondairement, il peut y avoir des effets d'appartenance à du collectif comme par exemple faire partie du collectif informel des tatoués.

### **Du stigmaté au symbole imagé**

Avant de devenir ce qu'il est aujourd'hui, le tatouage a été une marque visant à situer le sujet tatoué dans les marges de la société<sup>14</sup>. Depuis le marquage corporel des esclaves à Rome, la stigmatisation des criminels en Chine impériale jusqu'au Code noir de Colbert, le tatouage a été un outil de contrôle des corps. Il avait comme fonction de signaler de manière visible un individu dangereux. Face à cet aspect de marque infamante et punitive, se développent des pratiques de tatouage volontaires pour braver l'autorité et s'affirmer en milieu hostile en reprenant à son compte cette pratique. Cela commence dans les prisons puis dans la marine et dans l'armée ; par exemple, on immortalise sur sa peau l'emblème de son régiment<sup>15</sup>.

La machine à tatouer a vu le jour en 1891, brevetée par Samuel O'Reilly. Avant que cet outil existe, les marquages du corps avaient peu à voir avec la pratique qu'ils sont devenus aujourd'hui. Ils étaient prisés par certaines professions ou milieux sociaux notamment dans les espaces carcéraux. Philippe Artières reprend la classification des dessins de tatouage faite par le Professeur Lacassagne dans les prisons et il montre ainsi que leur fonction

<sup>14</sup> David Le Breton, *Signes d'identité. Tatouages, piercings et autres marques corporelles*, op. cit.

<sup>15</sup> Alexandre Lacassagne, *Les tatouages. Études anthropologique et médico-légale*, Paris, Baillière, 1881.

dépasse celle d'un geste ritualisé<sup>16</sup>. Avoir un tatouage, c'est être fort, c'est avoir supporté la douleur et pouvoir l'exposer. Mais, par son caractère indélébile, le tatouage est aussi une forme d'écriture sur la peau des événements de la vie. Le nom de l'aimé(e), une naissance, un deuil, un séjour en prison passent ainsi par le corps pour s'inscrire. C'est spécialement le cas lorsqu'il s'agit d'inscriptions corporelles faites à l'occasion d'un événement pour le marquer : naissance, passion, deuil, initiation. Ainsi, un grand nombre d'entre eux s'insèrent dans le tissu biographique du sujet tatoué. Les tatouages sont alors la trace d'une tradition d'écriture sur soi, « à fleur de peau » de ceux qui n'ont pas pu les inscrire autrement.

Dans *La colonie pénitentiaire*, une nouvelle écrite en 1914, Franz Kafka fait le récit étrange d'un voyageur qui découvre une sorte d'appareil – guillotine qui inscrit dans la chair d'un condamné à mort le motif de la punition, donné à voir aux autres, avant son exécution. Cette nouvelle met en scène une forme cruelle d'inscription corporelle de la sentence que le condamné découvre en même temps que les autres. Elle reprend les thèmes kafkaïens de la solitude de l'homme face à une loi implacable, contradictoire et insensée. Un univers où les noms propres des personnages sont absents, où la parole est bannie au profit du marquage sur la peau<sup>17</sup>. Cette fiction peut être lue comme une préfiguration de l'horreur de la barbarie nazie. L'application absurde de la loi, le caractère dépersonnalisé des protagonistes anticipent de manière troublante l'abus de pouvoir et la domination des forces du mal.

### **Tatouages dans le cadre d'un projet génocidaire**

Avec la Shoah, les tatouages ont été utilisés à des fins de déshumanisation dans le cadre de projets génocidaires. Dans le camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau, les nazis tatouaient sur

<sup>16</sup> Philippe Artières, *À fleur de peau. Médecins, tatouages et tatoués, 1880-1919*, Paris, Allia, 2004.

<sup>17</sup> Franz Kafka, *La colonie pénitentiaire et autres récits*, traduction de l'allemand par Alexandre Vialette, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1973 [1919].

les avant-bras des déportés des chiffres pour les classer selon cette numérotation. Nous nous trouvons là face à des pratiques hors du consentement du sujet<sup>18</sup>. En marquant ainsi des sujets comme du bétail, en les identifiant par des matricules qui se substituaient aux noms propres, ils les destituaient de la qualité symbolique de porter un nom. Voici ce que Primo Levi en dit : « Plus rien ne nous appartient : ils nous enlèveront jusqu'à notre nom : et si nous voulons le conserver, nous devons trouver en nous la force nécessaire pour que derrière ce nom, quelque chose de ce que nous étions, subsiste<sup>19</sup> ».

Ces inscriptions sont des numéros d'immatriculation non consentis qui marquent le passage de la lettre au chiffre, la réduction de ce qu'il y a de singulier dans l'identité d'une personne à son comptage, à sa mise en série. On est loin des fonctions du tatouage, initiatiques, totémiques, artistiques, érotiques dont il était question dans les sociétés traditionnelles.

En Israël, il y a quelques années, a eu lieu un phénomène particulier relatif à cette pratique<sup>20</sup>. Des jeunes gens ont décidé de se faire tatouer sur l'avant-bras les nombres que portaient leurs grands-parents victimes de la Shoah. Cela a suscité et donné l'occasion d'un débat de société conflictuel. Certains ont été choqués par cette reprise d'une pratique nazie alors que, pour d'autres, il s'agissait, à travers cet acte, de reprendre à leur compte un trait de l'histoire de leurs grands-parents. Qu'est-ce qui a pu inciter ces jeunes à inscrire sur leur peau ces numéros qui appartiennent à la fois à la petite et à la grande histoire ?

Cette forme de tatouage peut être comprise comme une tentative qui vise à ressentir dans leur chair un peu de la souffrance

<sup>18</sup> Simone Wiener, « À propos du tatouage, marque cruelle, écriture sur la peau », dans Michel Gad Wolkowicz (dir.), *Les figures de la cruauté. Entre civilisation et barbarie*, Paris, In Press, coll. « Schibboleth-Actualité de Freud », 2016, p. 547-557.

<sup>19</sup> Primo Levi, *Si c'est un homme*, traduction de l'italien par Martine Schruauffeneger, Paris, Julliard, 1987, p. 41-42.

<sup>20</sup> Leslie Rezzoug, *Ces jeunes Israéliens qui se font tatouer le numéro de déportation de leurs grands-parents*, 2013, [https://www.huffingtonpost.fr/2013/05/02/ces-jeunes-israeliens-tatouage-tatouer-tattoo-israel-deportation-numero-shoah\\_n\\_3201163.html](https://www.huffingtonpost.fr/2013/05/02/ces-jeunes-israeliens-tatouage-tatouer-tattoo-israel-deportation-numero-shoah_n_3201163.html).



subie par leurs ascendants, et à s'identifier à cette position. C'est aussi faire d'un fragment de leur corps un espace mémoriel. Dans ce cas, le tatouage est passé du marquage non consenti fait pour assujettir, à un geste volontaire pour éviter l'oubli et s'identifier à une histoire. Tout se passe comme si ces jeunes gens s'appropriaient par incorporation une part du récit de douleurs de leurs grands-parents. Il s'agit là d'un effet de transmission par la reprise à leur compte de ce qui a été subi par leurs ascendants.

Or, il semble bien que cette propension plus ou moins consciente qui les pousse à écrire sur la peau, peut constituer une des pistes qui nous amènent à expliciter et à voir autrement le geste de tant d'autres jeunes gens qui éprouvent le besoin de figurer quelque chose d'individuel et/ou de collectif sur leur corps. Se trouve là une manière de soulever une question concernant la transmission. Je la formulerai de la façon suivante : comment éviter l'oubli sans rouvrir une plaie qui peine à cicatriser ?

Alors, pour ces jeunes Israéliens, se tatouer pourrait constituer une manière de symboliser par la peau ce qui a été l'inscription stigmatisante d'une volonté d'extermination, d'écrire cette partie de l'histoire en essayant d'éviter une lourdeur mémorielle qui supposerait qu'elle peut rester intacte et se transmettre de cette façon. Cela marque aussi l'échec de l'entreprise nazie d'extermination, en manifestant l'existence d'une descendance.

À la suite de cela, un film documentaire, *Numbered*, a été produit en 2012 en Israël<sup>21</sup>. Il donne la parole à ces rescapés et à leurs petits-enfants, et il y affleure la singularité des témoignages de survie à ces événements. J'ai été sensible à la parole de cette femme qui ne peut pas se souvenir du numéro qu'elle a sur son bras alors qu'elle conserve en mémoire la pointure des chaussures de chaque membre du kibboutz où elle vit. Se manifeste ainsi la fonction d'archive du tatouage qui, en quelque sorte, porte l'empreinte d'un moment de l'histoire du sujet tout en lui permettant, paradoxalement, de pouvoir l'oublier. Cette relation

<sup>21</sup> Uriel Sinaï et Dana Doron, *Numbered*, film documentaire, Israël, 2012, 55 minutes.

entre marque corporelle et traumatisme a été développée par Judith H. Sarnecki. Elle soutient l'idée que le tatouage peut servir de trace indélébile de la souffrance subie au cours d'un traumatisme. Il en constitue une forme de cicatrice qui témoigne non seulement du désir de reprendre le contrôle du corps ainsi que des émotions, mais aussi, par extension, du destin personnel<sup>22</sup>.

Concernant ce même sujet, il y a aussi le film documentaire de Sophie Bredier *Elie et nous*. Il donne la parole à Elie, un ancien déporté qui, après la guerre, s'est fait enlever le bout de peau où les nazis lui avaient tatoué son numéro sur le bras et qu'il conservait avec lui, enveloppé dans un mouchoir, comme un parchemin. Lorsque sa sacoche contenant ce « matricule de déportation » lui est volé, Elie se sent alors désespéré. Il semble que ce que le tatouage masquait, en quelque sorte, resurgit. Il est assailli par la mémoire tragique de la mort de son frère et de ses parents assassinés par les nazis, devant ses yeux, le jour même où lui-même avait été tatoué. En même temps que le retour de ces souvenirs atroces, la disparition de la marque de ses bourreaux met à jour une blessure très profonde et aliénante, liée à la perversité de la « solution finale ». Elie a l'impression que son existence est menacée par le vol de ce bout de peau parcheminée comme si seul ce dernier pouvait témoigner de l'horreur qu'il a vécue. Tout se passe comme si la disparition, le vol de cette peau, qui fait archive pour lui, expose son existence à un danger alors que, d'une certaine manière, cette marque était aussi la trace effacée d'un danger.

Il se demande comment il va pouvoir transmettre son histoire sans cette preuve. Se dessine ainsi dans sa parole, la place d'un espace corporel, qui fut un tatouage, constituant paradoxalement, une sorte d'écran qui protège le sujet du retour d'un passé traumatique qui reviendrait le hanter d'une culpabilité et du caractère injuste et tragique de l'extermination de ses proches<sup>23</sup>. Nous faisons l'hypothèse que le film a pris aussi la fonction de

<sup>22</sup> Judith Holland Sarnecki, « Trauma and Tattoo », *Anthropology of Consciousness*, vol. 12, n° 2, 2001, p. 35-42.

<sup>23</sup> Sophie Bredier, *Elie et nous*, film documentaire, Agat films & Cie, 2010, 70 minutes.

faire, à son tour, trace et témoignage de ce passé. Cela renvoie au travail de Cathy Caruth montrant la complexité des expériences traumatiques collectives qui bouleversent les catégories qui s'y attachent et qui permettent d'en faire un récit linéaire. Elle propose une manière nouvelle de les saisir qui s'éloigne d'un mode personnel d'historisation pour étudier des modalités de survivance et de transmissions plus complexes<sup>24</sup>.

### Portée collective

Un autre élément me semble important à relever dans la généalogie du tatouage. La pratique d'inscription corporelle a été interdite par les textes sacrés du judaïsme<sup>25</sup> et fut longtemps désapprouvée par les pères de l'église à l'exception des tatouages honorant Dieu. C'est ainsi que la gravure sur la peau était liée aux corps de ceux qui sont aux marges du social et/ou exclus du christianisme, les infâmes<sup>26</sup>. C'est ce qui explique la réprobation et le malaise souvent ressentis à leur égard. Depuis vingt ou trente ans, sa pratique s'est largement répandue. Avec cette modernité, la frontière entre ce qui est supposé être la norme et ceux qui se trouvent au ban de la société s'atténue. En d'autres termes, ce qui était exclu comme hors norme fait l'objet d'un retour.

Denis Bruna a montré, dans son étude sur la représentation des piercings au Moyen Âge, qu'ils étaient réservés aux infâmes, aux bannis<sup>27</sup>. Aujourd'hui, tout se passe comme si ces traces de marge étaient, au contraire, recherchées. Concernant le tatouage, j'ai fait l'hypothèse d'un phénomène similaire, à savoir qu'il participe d'une attirance pour l'exclu, d'une quête de l'ancestral ou de l'ailleurs, d'une recherche de ce qui est différent, lointain, du « hors champ »<sup>28</sup>. Et, dans ce contexte, le recours aux modifications

<sup>24</sup> Cathy Caruth, *Unclaimed Experience: Trauma, Narrative, and History*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1996.

<sup>25</sup> Lévitique, 19, 28.

<sup>26</sup> David Le Breton, *Signes d'identité. Tatouages, piercings et autres marques corporelles*, op. cit.

<sup>27</sup> Denis Bruna, *Piercing. Sur les traces d'une infamie médiévale*, Paris, Textuel, 2001.

<sup>28</sup> Simone Wiener, « Le tatouage, de la parure à l'œuvre de soi », *Champ psychosomatique*, n° 36, 2004, p. 159-170.

corporelles confirme un désintérêt pour les valeurs religieuses occidentales monothéistes au profit d'un attrait pour le métissage culturel, économique et ethnique.

L'exposition « Tatoueurs, tatoués » qui a eu lieu en 2014 au musée des Arts premiers a mis en évidence le fait que les tatoueurs peuvent avoir des noms d'artiste. Se dessine là un autre aspect de l'actualité du tatouage, à savoir sa performativité ; elle se manifeste dans l'acte de « se faire faire » un tatouage signé par un artiste qui réalise le fait de faire d'un bout de son corps un espace artistique ! On se trouve là dans des pratiques contemporaines comme celles de faire de sa vie une œuvre d'art, d'avoir des tableaux incorporés sur la peau et le nom de leurs auteurs sur le bout de la langue.

Par rapport à l'aspect transgressif du tatouage, désapprouvé par les monothéismes, je dirais que si les corps n'appartiennent plus à Dieu, on peut se demander s'ils ne sont pas en quête d'une autre figure d'allégeance. Rechercheraient-ils, à travers le tatouage, une autre forme d'aliénation ? Il semble bien possible que l'absentification du religieux ou d'un système de valeurs, en tant qu'il régle les pratiques du corps, se manifeste par ces gestes de réappropriation symbolique. Dans cette perspective, ce serait comme si, en devenant libre, le sujet cherche à l'affirmer corporellement par un geste singulier mais qui relie au collectif des tatoués.

Ainsi se déclinent des enjeux très différents dans ces formes hétérogènes de tatouages. Cependant, il y a lieu de relever en premier le fait que les tatouages modernes sont marqués par l'individualisme propre à notre époque. On assiste à une efflorescence incroyable de tatouages de toutes sortes dont les graphismes prennent place dans la culture contemporaine<sup>29</sup>. Si les tatouages traditionnels étaient une manière de sacrifier le corps, de l'inscrire dans un rituel, à notre époque, il s'agit plutôt de se singulariser par un trait qui défie le corps monothéiste et affirme une sorte de fabrique artistique de soi.

<sup>29</sup> Anne & Julien, Sébastien Galliot et Pascal Bagot (dir.), *Tatoueurs et tatoués*, préface de Stéphane Martin, Arles, Actes sud / Paris, Musée du quai Branly, 2014.

## Perspective psychanalytique.

J'en viens à l'aspect clinique et particulièrement psychanalytique de ces tatouages contemporains qui ont pris un tel essor. D'abord il faut rappeler que, dans le phénomène du tatouage, il y a une distinction à faire entre la pratique, l'acte de se faire tatouer et ce qu'il cherche à figurer.

C'est la perception du reflet de son image du corps dans le miroir qui permet au sujet de s'y identifier et de s'approprier son corps comme unifié<sup>30</sup>. Une marque sur la peau peut constituer un point d'appel du regard, une capture de l'image dans le miroir ou un point de fuite. L'effet d'un tatouage est différent selon qu'il est placé à un endroit visible pour le sujet lui-même ou dans le reflet du miroir, ou s'il est seulement visible pour l'autre. Dans ce dernier cas, la dimension de monstration est au premier plan. Un tatouage qui est fait pour montrer aux autres, renvoie au fantasme à dimension exhibitionniste de « se faire voir ». Dans ce cas, l'investissement de la peau est libidinal, érotique alors que si le tatouage est fait pour le sujet dans le miroir, il sera d'un registre plus narcissique et identitaire.

Dans le champ érotique, à l'instar des tatouages, les grains de beauté, plus que le regard ou la beauté du partenaire, nous regardent et reflètent une trace de notre imaginaire<sup>31</sup>. Pour Lacan, cette forme de cécité ou de blanc de l'œil renvoie à ce par quoi nous sommes le plus regardés, et à l'angoisse qui émerge dans la vision au lieu du désir. En citant *Tristes Tropiques*, il prend l'exemple du tatouage pour illustrer comment l'angoisse peut accompagner le désir à travers la pulsion scopique et son retournement. Il évoque l'effet visuel et érotique que les gravures sur la peau produisaient sur les colons assoiffés de sexualité. Ces tatouages les regardaient comme le reflet de ce qui suscite désirs et angoisses par « les couleurs chatoyantes » de ces corps de femmes qui les attendaient.

<sup>30</sup> Jacques Lacan, « Le stade du miroir comme formateur de la fonction du Je », dans *Écrits*, Paris, Seuil, coll. « Le champ freudien », 1966 [1949], p. 93-100.

<sup>31</sup> Jacques Lacan, *Le séminaire*, livre X : L'angoisse, Paris, Seuil, coll. « Champ freudien », 2004 [1962-1963].

Le tatouage a ceci de commun avec la pulsion de se situer sur le bord du corps, dans et sur la peau. Localisé dans le champ de la pulsion scopique, il constitue une source de jouissance à l'endroit du regard de l'Autre. Il délimite un espace corporel qui acquiert un statut de zone privilégiée pour le regard. Cet espace devient une zone érotique, une parure qui, en termes psychanalytiques, se phallicise ou se fétichise.

À sa première version du « Stade du miroir »<sup>32</sup>, conçu comme une identification imaginaire du sujet à son reflet, Lacan va adjoindre plus tard une identification symbolique passant par la présence d'un Autre dont la voix nomme l'enfant comme sujet. Ce sera à travers le regard et dans le dire de cet autre qu'il se reconnaîtra comme unifié. Il me semble que cet aspect de la construction du sujet par identification à un signifiant, à un nom propre assigné par la voix d'un autre, peut être remis en jeu dans l'acte de se faire tatouer. Comme j'ai pu le découvrir en clinique, se faire tatouer peut permettre à certains sujets en difficulté dans leurs identifications d'inscrire dans leur peau une image qui constitue un trait d'identification à un personnage familial<sup>33</sup>.

Le geste de se faire tatouer par un tiers compte énormément dans l'érotisation possible de cet acte. La douleur peut être importante et une jouissance sado-masochique peut constituer une de ses composantes pulsionnelles, comme dans le récit de la nouvelle de Junichirô Tanizaki, *Le tatouage*<sup>34</sup>. Il s'agit du récit fictif d'un tatoueur japonais qui instille un tatouage de cruauté à une femme qui en sort métamorphosée. Cet enjeu de douleur n'est jamais inexistant, mais varie d'un sujet à l'autre et selon les régions du corps. Cependant, le fantasme de se faire mal, je ne l'ai jamais entendu explicitement à propos de l'acte de se faire tatouer. Ce qui est mis en avant dans les discours à propos des tatouages, c'est l'aspect esthétique ou celui de souvenir : « C'est

<sup>32</sup> Jacques Lacan, « Le stade du miroir comme formateur de la fonction du Je », *op. cit.*

<sup>33</sup> Simone Wiener, « Le tatouage, de la griffe ordinaire à la marque subjective », *Essaim*, n° 8, 2001, p. 35-49.

<sup>34</sup> Junichirô Tanizaki, *Le tatouage et autres récits*, traduction du japonais par Cécile Sakai et de Marc Mécrant, Paris, Sillage, 2010.

mon *diary*, mon journal », m'a dit une jeune femme. « C'est pour avoir une œuvre d'art sur le corps », m'a dit une autre personne. Cela tend à confirmer que l'aspect douloureux, s'il est reconnu, n'est pas orienté par un désir masochiste avéré et reconnu comme tel par le sujet tatoué. La fonction sacrificielle des pratiques du tatouage n'en reste pas moins à l'œuvre, et cela à travers des enjeux initiatiques ou de dettes symboliques<sup>35</sup>.

### Clinique des tatouages contemporains

L'enjeu d'un grand nombre de tatouages contemporains semble lié au désir de faire de son corps un objet scopique attrayant. Il s'agit alors de valoriser érotiquement un segment corporel qui se « donne à voir », s'adresse au regard de l'autre. Cependant, en dehors de cette dimension de parure et du caractère pulsionnel qui peuvent lui être attachés, d'autres aspects peuvent être mis en jeu, pour le sujet qui se fait faire un tatouage. Comme je l'ai indiqué plus haut, ce geste peut constituer une tentative d'inscription corporelle de ce que l'espace psychique ne parvient pas ou plus à élaborer, une écriture d'un trait subjectif et identificatoire, une lettre sur le corps ; comme s'il permettait d'incorporer par la peau quelque chose de perdu ou d'impensé, de non articulé et de non perçu comme tel. Cette fonction d'inscription tend à faire passer par la scène corporelle quelque chose de refoulé, ou d'informulé. Le tatouage serait dans ces cas, par sa visibilité sur la peau, une ouverture symbolique vers le champ de l'Autre alors qu'en même temps une part du message reste emprisonnée ou gelée<sup>36</sup>. Le tatouage peut aussi constituer un geste de re-identification à son propre corps, comme une tentative de reconquête d'un espace dont le sujet n'est pas ou plus assuré. Ainsi, certains sujets éprouvent la nécessité d'imprimer sur leur corps un *motif* dont la fonction sera celle d'une identification symbolique. Il constitue alors une sorte de recours pour inscrire quelque chose qui ne tient pas seulement par la parole orale et nécessite d'en passer par l'écrit

<sup>35</sup> Hervé Larroze-Marracq, Ania Beaumatin et Angiolina Bedard, « Le corps à l'œuvre. Tatouage et personnalisation », *op. cit.*

<sup>36</sup> Jacques Lacan, « Conférence à Genève sur le symptôme », *Bloc-notes de la psychanalyse*, n° 5, 1985 [1975], p. 5-23.

sur le corps pour permettre qu'un effet de nomination puisse avoir lieu. Se tatouer une image phrase a, dans ces cas, la fonction d'une parole muette à laquelle le sujet s'identifie comme à un nom propre<sup>37</sup>.

La nouvelle d'Henry James, *Le motif dans le tapis*<sup>38</sup> renvoie à la quête d'un secret qui pourrait être mis au jour pour ceux qui sauraient le voir. Mais au fil du récit, ce qui advient, c'est que le secret ne sera jamais dévoilé car il constitue le secret lui-même. Dans cet esprit, le tatouage peut afficher un motif ayant cette fonction de donner à voir une énigme qui, d'une certaine manière, se suffit à elle-même. Sa valeur repose plus sur sa structure signifiante, son motif, que sur ce qu'il signifie<sup>39</sup>.

Pourtant, dans le cadre clinique, le tatouage n'est pas un élément dont le sujet se plaint, tel un symptôme. S'il est évoqué, il est à saisir comme un matériel qui ouvre sur l'inconscient, et il y a lieu d'inviter le sujet à associer comme il le ferait à propos d'un rêve – même s'il ne s'agit pas d'un rébus<sup>40</sup>.

### **Les tatouages, symptômes de notre époque**

Au-delà des raisons qui peuvent être énoncées, et de ce qui se joue de surcroît, j'avancerai quelques remarques plus générales sur l'engouement dont les tatouages sont l'objet, aujourd'hui. Le tatouage apparaît sur le corps comme une parure qui, étant indélébile, fait de la peau un vêtement permanent qui supprime toute possibilité de nudité. Il y a sans doute un enjeu plus ou moins conscient dans le fait de couvrir par un motif de manière permanente un espace de la peau. Cela reconfigure un corps qui correspond désormais à une anatomie fantasmatique. Cet aspect

<sup>37</sup> Simone Wiener, « Le tatouage, de la griffe ordinaire à la marque subjective », *op. cit.*

<sup>38</sup> Henry James, *Le motif dans le tapis*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2018 [1896].

<sup>39</sup> Ignace Meyerson, *Les fonctions psychologiques et les œuvres*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'évolution de l'humanité », 1995.

<sup>40</sup> Sigmund Freud, *L'interprétation des rêves*, traduction de l'allemand par Ignace Meyerson, Paris, Presses universitaires de France, 1976 [1900].



du tatouage le rapproche de la fonction du fétiche<sup>41</sup> qui confère à un bout de corps la valeur d'un attribut érotique, source de jouissance.

Un autre aspect du tatouage tient au besoin sacrificiel du sujet de s'affranchir par le corps d'une forme de dette de vie. C'est souvent l'enjeu pour les adolescents qui cherchent ainsi à s'émanciper de leur enfance, de ce corps qui peut leur sembler être celui qui appartient et/ou qu'ils doivent à leur mère. Les *piercings* ont aussi cette fonction de trouer, pénétrer, « dévirginiser »<sup>42</sup>.

Le tatouage moderne est différent de celui des sociétés traditionnelles de par le fait qu'il consiste justement à se marquer en affirmant une individualité au niveau du dessin. La grande mode, c'est de trouver une figure originale qui fait singularité. En raison de cela, nous sommes face à un phénomène où de la subjectivité peut s'inscrire.

J'aimerais conclure en reprenant une autre phrase que Perec nous livre dans *Espèces d'espaces* à propos de la surface d'une page : « Avant, il n'y avait rien, ou presque rien ; après, il n'y a pas grand-chose, quelques signes, mais qui suffisent pour qu'il y ait un haut et un bas, un commencement et une fin, une droite et une gauche, un recto et un verso<sup>43</sup> ». Je dirai que, de même, le tatouage peut donner un sens de lecture au corps, le rendre visible et lisible autrement. Il fait du lien entre l'individuel et le collectif et peut être une façon d'« artialiser<sup>44</sup> » son corps en portant sur sa peau le travail d'un tatoueur de renom.

Le tatouage moderne s'inscrit dans un environnement où la part du voir est exacerbée. Le corps tatoué, gravé devient un espace scopique. Cela peut constituer une façon de faire de son corps un espace de fascination pour le regard. Mais cette gravure sur le corps qu'est le tatouage n'est pas que cela. C'est aussi une

<sup>41</sup> Sigmund Freud, *Trois essais sur la théorie sexuelle*, traduction de l'allemand par Philippe Koeppel, Paris, Gallimard, coll. « Folio, Essais », 1987 [1900].

<sup>42</sup> Hervé Larroze-Marracq, Ania Beaumatin et Angiolina Bedard, « Le corps à l'œuvre. Tatouage et personnalisation », *op. cit.*

<sup>43</sup> Georges Perec, *Espèces d'espaces*, *op. cit.*, p. 17-18

<sup>44</sup> Alain Roger, *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 1997.

quête pour qu'affleure sur la peau une marque qui peut faire archive, parchemin et, dans certains cas, constituer un blason qui permette de réassigner un sujet dans son histoire.

## Bibliographie

- Anne & Julien, Sébastien Galliot et Pascal Bagot (dir.), *Tatoueurs et tatoués*, préface de Stéphane Martin, Arles, Actes sud / Paris, Musée du quai Branly, 2014
- Anzieu, Didier, *Le Moi-peau*, Paris, Dunod, coll. « Psychismes », 1995 [1985].
- Artières, Philippe, *À fleur de peau. Médecins, tatouages et tatoués, 1880-1910*, Paris, Allia, 2004.
- Bredier, Sophie, *Elie et nous*, film documentaire, Agat films & Cie, 2010, 70 minutes.
- Bruna, Denis, *Piercing. Sur les traces d'une infamie médiévale*, Paris, Textuel, 2001.
- Caruchet, William, *Le tatouage ou le corps sans honte*, Paris, Séguier, coll. « Documents », 1995.
- Caruth, Cathy, *Unclaimed Experience: Trauma, Narrative, and History*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1996.
- Clastres, Pierre, « De la torture dans les sociétés primitives », *L'homme*, tome 13, n° 3, 1973, p. 114-120.
- Sigmund Freud, *L'interprétation des rêves*, traduction de l'allemand par Ignace Meyerson, Paris, Presses universitaires de France, 1976 [1900].
- Freud, Sigmund, *Trois essais sur la théorie sexuelle*, traduction de l'allemand par Philippe Koepfel, Paris, Gallimard, coll. « Folio, Essais », 1987 [1905].
- James, Henry, *Le motif dans le tapis*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2018 [1896].
- Kafka, Franz, *La colonie pénitentiaire et autres récits*, trad. de l'allemand par Alexandre Vialatte, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1973 [1919].
- Lacan, Jacques, « Conférence à Genève sur le symptôme », *Bloc-notes de la psychanalyse*, n° 5, 1985 [1975], p. 5-23.

- Lacan, Jacques, *Le séminaire*, livre X : L'angoisse, Paris, Seuil, coll. « Champ freudien », 2004 [1962-1963].
- Lacan, Jacques, « Le stade du miroir comme formateur de la fonction du Je », dans *Écrits*, Paris, Seuil, coll. « Le champ freudien », 1966 [1949], p. 93-100.
- Lacassagne, Alexandre, *Les tatouages. Études anthropologique et médico-légale*, Paris, Baillière, 1881.
- Larroze-Marracq, Hervé, Ania Beaumatin et Angiolina Bedard, « Le corps à l'œuvre. Tatouage et personnalisation », 6<sup>e</sup> *Colloque international du RIPSYDEV, Actualités de la Psychologie du Développement et de l'Éducation*, Université Toulouse 2 – Le Mirail, 2013.
- Le Breton, David, *Signes d'identité. Tatouages, piercings et autres marques corporelles*, Paris, Métailié, coll. « Traversées », 2002.
- Levi, Primo, *Si c'est un homme*, traduction de l'italien par Martine Schruauffeneger, Paris, Julliard, 1987.
- Lévi-Strauss, Claude, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1996 [1958].
- Lévi-Strauss, Claude, *Tristes tropiques*, Paris, Plon, coll. « Terre humaine », 1993 [1955].
- Lévitique.
- Meyerson, Ignace, *Les fonctions psychologiques et les œuvres*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'évolution de l'humanité », 1995.
- Perec, Georges, *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée, 1974.
- Rezzoug, Leslie, *Ces jeunes Israéliens qui se font tatouer le numéro de déportation de leurs grands-parents*, 2013 [https://www.huffingtonpost.fr/2013/05/02/ces-jeunes-israeliens-tatouage-tatouer-tattoo-israel-deportation-numero-shoah\\_n\\_3201163.html](https://www.huffingtonpost.fr/2013/05/02/ces-jeunes-israeliens-tatouage-tatouer-tattoo-israel-deportation-numero-shoah_n_3201163.html).
- Roger, Alain, *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 1997.
- Sarnecki, Judith Holland, « Trauma and Tattoo », *Anthropology of Consciousness*, vol. 12, n° 2, 2001, p. 35-42.
- Sinaï, Uriel et Dana Doron, *Numbered*, film documentaire, Israël, 2012, film 55 minutes.
- Junichirô Tanizaki, *Le tatouage et autres récits*, traduction du japonais par Cécile Sakai et de Marc Mécrant, Paris, Sillage, 2010.
- Wallon, Henri, *Les origines du caractère chez l'enfant. Les préludes du sentiment de personnalité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2015 [1934].
- Wiener, Simone, « À propos du tatouage, marque cruelle, écriture sur la peau », dans Michel Gad Wolkowicz (dir.), *Les figures de la cruauté*.

- Entre civilisation et barbarie*, Paris, In Press, coll. « Schibboleth-Actualité de Freud », 2016, p. 547-557.
- Wiener, Simone, « Le tatouage, de la griffe ordinaire à la marque subjective », *Essaim*, n° 8, 2001, p. 35-49.
- Wiener, Simone, « Le tatouage, de la parure à l'œuvre de soi », *Champ psychosomatique*, n° 36, 2004, p. 159-170.
- Winnicott, Donald Woods, *Jeu et réalité. L'espace potentiel*, traduction de l'anglais par Claude Monod et Jean-Bertrand Pontalis, Paris, Gallimard, coll. « Connaissance de l'inconscient », 1975.